

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 1^{ER} NOVEMBRE 2022**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 1^{er} novembre 2022, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Monsieur Pierre Chamberland, maire, a informé la directrice générale de son absence.

Monsieur Paolo Girard, conseiller, a informé la directrice générale de son absence.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire suppléant.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Gaétan Fortin, maire-suppléant.

2022-11-260

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2022-11-261

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022–

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

2022-11-262

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	74007	exploitation des eaux usées	2,317.17\$
- Aquatech	74050	crédit facturation en double	-195.27\$
- Lavery	1551853	honoraires professionnels	1,606.65\$
- Diana Lussier Pelletier	328601	entretien octobre 2022	1,724.63\$
- Anachem Ltée	6103	nett./vidange toilette en béton sept.	180.60\$
- Alarme SPP	40842	frais surveill. annuel édifice	206.96\$
- Alarme SPP	40845	frais surv. annuel puit stat. pomp. 985	347.68\$

- Alarme SPP	40843	frais surv. Ann. puit stat. pomp. Stat.#1	244.21\$
- Alarme SPP	40844	frais surv. Ann. puit stat. pomp. Stat.#2	244.21\$
- Jean-Rémi Surprenant	3145	3 ^e coupe fauchage abords de route	1,609.65\$
- Lignes Maska	6276	traitement fissures 14,987m	22,573.01\$
- Municipalité St-Paul	20428	quote-part incendie	36,028.75\$
- Plomberie Optimum Inc.	4623	plomberies fournaise extra	1,474.01\$
TOTAL :			68,362.26 \$

2022-11-263

Acceptation des comptes à payer en novembre 2022 (document 1-A)-

CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 1^{er} novembre 2022 au montant de 104,093.51\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil, d'approuver les comptes et factures du mois d'octobre 2022 au montant de 104,093.51\$ à être payés en novembre 2022, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la greffière-trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2022-11-264

Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou du directeur général adjoint –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale ou le directeur général adjoint au montant 807.03\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard		
- Fleuriste Art Déco	corbeille fleurs décès belle-mère P. Girard	109.23\$
- Poste Canada	frais de douane pour pièces égout	61.94\$
- Walmart	ensemble ustensiles	28.71\$
- Walmart	ensembles ustensiles, verres et bonbons halloween	398.28\$
- Fondation des maladies du cœur	don M. Fortin	202.00\$
- L'Ami du dollar	sacs bonbons halloween	6.87\$

2022-11-265

Certificat de disponibilité des fonds de la greffière-trésorière –

La greffière-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la greffière-trésorière.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste des comptes approuvés et à payer.

- Brigitte Garceau
Greffière-trésorière
- 2022-11-266 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses avec l'exercice financier précédent –
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2022.
- 2022-11-267 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour la fin de l'exercice financier courant avec le budget en cours –
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour la fin de l'exercice financier 2022 avec le budget en cours.
- 2022-11-268 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus –
Madame Brigitte Garceau, directrice générale, dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :
- Monsieur Gaétan Fortin, conseiller
Madame Nicole Lussier, conseillère
Madame Michelle Richer, conseillère
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller
Monsieur Pierre Vallières, conseiller
- Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil.
- 2022-11-269 Responsable de l'ouverture de la salle lors des locations –
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de nommer un membre du Conseil responsable des locations de salle pour une période de 2 mois :
- Novembre, Décembre : Monsieur Gaétan Fortin
Janvier, Février : Monsieur Luc Van Velzen
Mars, Avril : Madame Nicole Lussier
Mai, Juin : Madame Michelle Richer
Juillet, Aout : Monsieur Paolo Girard
Septembre, Octobre : Monsieur Pierre Vallières
- 2022-11-270 Avis de motion règlement de taxation 2023 –
Monsieur Luc Van Velzen, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement relatif à l'imposition des taxes pour l'année 2023.
- 2022-11-271 Avis motion règlement de taxation pour l'entretien du réseau d'égout 2023 –
Madame Michelle Richer, conseillère, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement relatif à l'imposition de la taxe pour l'entretien du réseau d'égout pour l'année 2023.
- 2022-11-272 Guignolée 2022 et panier de Noël –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les demandes de la responsable du comité d'Aide à la famille soit :

- De transmettre l'information à la population via communiqué ainsi que la publication dans le journal Coup d'œil ;
- D'autoriser une collecte de fonds en argent seulement, moyen plus appropriée compte tenu que la collecte de dons alimentaires n'est pas possible dans les circonstances actuelles ;
- D'offrir les bureaux municipaux comme points de dépôt des dons.

2022-11-273

Entérinement approbation de l'offre de services de la firme ICARIUM –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'entériner l'approbation de l'offre de service de la firme ICARIUM pour la planification stratégique des services de sécurité incendie de Lacolle et St-Paul-de-l'Île-aux-Noix ainsi que :

- L'approbation de la soumission au montant de 12,000.00\$ plus les taxes applicables ;
- La facture soit répartie en part égale entre les 3 municipalités soient Lacolle, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Valentin;
- La municipalité Lacolle est la municipalité représentante pour le mandat.

2022-11-274

FQM Assurance : Assurance accident dirigeants et accidents bénévoles –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler les assurances de la Municipalité avec la FQM Assurances pour la période du 17 novembre 2022 au 17 novembre 2023 :

- Accident pour les bénévoles au montant de 272.50\$;
- Accident pour les cadres et dirigeants au montant 381.50\$.

2022-11-275

Adhésion carte de crédit Visa Desjardins –

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir de carte de crédit Visa Desjardins ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient ses comptes bancaires avec l'institution financière Desjardins.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- QUE le gestionnaire du compte Visa sera Madame Brigitte Garceau, directrice générale ;
- QUE les détenteurs des cartes de crédit ainsi que leurs limites de crédit seront :
 - Brigitte Garceau, avec une limite de crédit de 6,000.00\$
 - Pierre Chamberland avec une limite de crédit de 3,000.00\$
 - Lise Deneault Kaech avec une limite de crédit de 3,000.00\$

2022-11-276

Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle : Demande d'aide financière pour la Fête de Noël –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater la demande d'aide financière pour la fête de Noël reçu de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle.

2022-11-277

Fabrique Saint-Valentin : Loyer 2022 –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement pour la location de l'espace dans le garage de la Fabrique de Saint-Valentin pour les mois d'octobre à décembre 2022 au montant de 300.00\$.

2022-11-278

PG Solutions : Proposition offre de services Aurora – module paie–

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter la proposition de la firme PG Solution pour la modernisation du système comptable du module paie « Aurora – Paie » au coût de 3,750.00\$ plus les taxes applicables, le coût de modernisation comprend :

- Implantation du nouveau module sur le serveur et sur le portable ;
- Transfert des données ;
- Formation initiale de groupe Paie.

2022-11-279

Tournoi de hockey Inter-Régional HMB de Napierville : Partenariat –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de consentir un partenariat bronze au coût de 150.00\$ pour le tournoi inter-régional HMB de Napierville pour la saison 2022-2023.

2022-11-280

Eau Secours : Demander à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau –

CONSIDÉRANT QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes ;

CONSIDÉRANT QUE l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements ;

CONSIDÉRANT la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1er juin 2022 reconnaissant qu'«une

modification législative doit être considérée» et qu'il est demandé «au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public» ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil :

DE DEMANDER à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE DEMANDER aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

2022-11-281

Pavage DAUDI : Paiement facture réfection accotement chemin 3^e Ligne –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la facture à la firme Daudi Pavage Excavation Inc. au montant de 56,756.49\$ incluant les taxes pour les travaux d'élargissement d'accotement sur une partie du chemin 3^e Ligne et dans le rang Pir-Vir.

2022-11-282

Demande de subvention Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration –

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valentin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Valentin approuve les dépenses d'un montant de 51,402.10\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2022-11-283

Entérinement mandat à la firme MACTRAP pour trappage de castors –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité d'entériner le mandat donné à la firme MACTRAP pour le trappage des castors dans le cours d'eau Jackson, car il présentait une réelle menace à la sécurité des biens et d'autoriser le paiement de la facture au coût de 1,092.26\$ incluant les taxes.

2022-11-284

Entretien d'Arbres Gagné : Soumission coupes et émondages d'arbres –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter la soumission de la firme Entretien d'Arbres Gagné pour des travaux à l'arrière du terrain et près du cour d'eau d'élagages de branches et l'abattage d'un arbre, pour un montant de 1,700.00\$ plus les taxes applicables.

2022-11-285

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt de la correspondance suivante

1. Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu : Appui comptoir postal ;
2. Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville : Appui comptoir postal ;
3. Club Lions de Lacolle : Remerciement ;
4. Commission scolaire des Hautes-Rivières : Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024 à 2025-2026.

2022-11-286

Tourisme Montérégie : Adhésion 2023 –

Sur la proposition de de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement d'adhésion à Tourisme Montérégie pour au coût de 430.00\$ plus les taxes applicables pour l'année 2023.

2022-11-287

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de lever la séance ordinaire à 20:23 heures.

Je, Gaétan Fortin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gaétan Fortin
Maire-suppléant

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 1^{er} novembre 2022, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire-suppléant.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2022-11-269

Responsable de l'ouverture de la salle lors des locations

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de nommer un membre du Conseil responsable des locations de salle pour une période de 2 mois :

Novembre, Décembre :	Monsieur Gaétan Fortin
Janvier, Février :	Monsieur Luc Van Velzen
Mars, Avril :	Madame Nicole Lussier
Mai, Juin :	Madame Michelle Richer
Juillet, Aout :	Monsieur Paolo Girard
Septembre, Octobre :	Monsieur Pierre Vallières

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOpte À SAINT-VALENTIN

Ce 1^{er} jour de novembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 2^e jour de novembre 2022

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 1^{er} novembre 2022, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaéтан Fortin, maire-suppléant.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2022-11-270

Avis de motion règlement de taxation 2023

Monsieur Luc Van Velzen, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement relatif à l'imposition des taxes pour l'année 2023.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOPTE À SAINT-VALENTIN

Ce 1^{er} jour de novembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 2^e jour de novembre 2022

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 1^{er} novembre 2022, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire-suppléant.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2022-11-271

Avis motion règlement de taxation pour l'entretien du réseau d'égout 2023

Madame Michelle Richer, conseillère, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du conseil un règlement relatif à l'imposition de la taxe pour l'entretien du réseau d'égout pour l'année 2023.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOpte À SAINT-VALENTIN

Ce 1^{er} jour de novembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 2^e jour de novembre 2022

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 1^{er} novembre 2022, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire-suppléant.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2022-11-268

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

Madame Brigitte Garceau, directrice générale, dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller
Madame Nicole Lussier, conseillère
Madame Michelle Richer, conseillère
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller
Monsieur Pierre Vallières, conseiller

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOpte À SAINT-VALENTIN

Ce 1^{er} jour de novembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 2^e jour de novembre 2022

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 1^{er} novembre 2022, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire-suppléant.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2022-11-281

Pavage DAUDI : Paiement facture réfection accotement chemin 3^e Ligne

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la facture à la firme Daudi Pavage Excavation Inc. au montant de 56,756.49\$ incluant les taxes pour les travaux d'élargissement d'accotement sur une partie du chemin 3^e Ligne et dans le rang Pir-Vir.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOpte À SAINT-VALENTIN

Ce 1^{er} jour de novembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 2^e jour de novembre 2022

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 1^{er} novembre 2022, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire-suppléant.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2022-11-282

Demande de subvention Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valentin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Valentin approuve les dépenses d'un montant de 51,402.10\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOpte À SAINT-VALENTIN
Ce 1^{er} jour de novembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Le 2^e jour de novembre 2022

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 1^{er} novembre 2022, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire-suppléant.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2022-11-273

Entérinement approbation de l'offre de services de la firme ICARIUM

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'entériner l'approbation de l'offre de service de la firme ICARIUM pour la planification stratégique des services de sécurité incendie de Lacolle et St-Paul-de-l'Île-aux-Noix ainsi que :

- L'approbation de la soumission au montant de 12,000.00\$ plus les taxes applicables ;
- La facture soit répartie en part égale entre les 3 municipalités soient Lacolle, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Valentin;
- La municipalité Lacolle est la municipalité représentante pour le mandat.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOpte À SAINT-VALENTIN

Ce 1^{er} jour de novembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 14^e jour de novembre 2022

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 1^{er} novembre 2022, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire-suppléant.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2022-11-274

FQM Assurance : Assurance accident dirigeants et accidents bénévoles

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler les assurances de la Municipalité avec la FQM Assurances pour la période du 17 novembre 2022 au 17 novembre 2023 :

- Accident pour les bénévoles au montant de 272.50\$;
- Accident pour les cadres et dirigeants au montant 381.50\$.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOpte À SAINT-VALENTIN

Ce 1^{er} jour de novembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 14^e jour de novembre 2022

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 1^{er} novembre 2022, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire-suppléant.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2022-11-275

Adhésion carte de crédit Visa Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se prévaloir de carte de crédit Visa Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité détient ses comptes bancaires avec l'institution financière Desjardins.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- QUE le gestionnaire du compte Visa sera Madame Brigitte Garceau, directrice générale;
- QUE les détenteurs des cartes de crédit ainsi que leurs limites de crédit seront :
 - Brigitte Garceau, avec une limite de crédit de 6,000.00\$
 - Pierre Chamberland avec une limite de crédit de 3,000.00\$
 - Lise Deneault Kaech avec une limite de crédit de 3,000.00\$

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOpte À SAINT-VALENTIN

Ce 1^{er} jour de novembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 14^e jour de novembre 2022

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 1^{er} novembre 2022, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaéтан Fortin, maire-suppléant.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2022-11-283

Entérinement mandat à la firme MACTRAP pour trappage de castors

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité d'entériné le mandat donné à la firme MACTRAP pour le trappage des castors dans le cours d'eau Jackson, car il présentait une réelle menace à la sécurité des biens et d'autoriser le paiement de la facture au coût de 1,092.26\$ incluant les taxes.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOpte À SAINT-VALENTIN

Ce 1^{er} jour de novembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 14^e jour de novembre 2022

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 1^{er} novembre 2022, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire-suppléant.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2022-11-279

Tournoi de hockey Inter-Régional HMB de Napierville : Partenariat

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de consentir un partenariat bronze au coût de 150.00\$ pour le tournoi inter-régional HMB de Napierville pour la saison 2022-2023.

Veuillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOpte À SAINT-VALENTIN

Ce 1^{er} jour de novembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 14^e jour de novembre 2022

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 1^{er} novembre 2022, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire-suppléant.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2022-11-280

Eau Secours : Demander à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau

CONSIDÉRANT QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes ;

CONSIDÉRANT QUE l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements ;

CONSIDÉRANT la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1er juin 2022 reconnaissant qu'«une modification législative doit être considérée» et qu'il est demandé «au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public » ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil :

DE DEMANDER à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE DEMANDER aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOpte À SAINT-VALENTIN

Ce 1^{er} jour de novembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 14^e jour de novembre 2022

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière

EXTRAIT des délibérations de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 1^{er} novembre 2022, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents.

Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Gaétan Fortin, maire-suppléant.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Résolution 2022-11-278

PG Solutions : Proposition offre de services Aurora – module paie

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter la proposition de la firme PG Solution pour la modernisation du système comptable du module paie « Aurora – Paie » au cout de 3,750.00\$ plus les taxes applicables, le coût de modernisation comprend :

- Implantation du nouveau module sur le serveur et sur le portable ;
- Transfert des données ;
- Formation initiale de groupe Paie.

Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.

ADOpte À SAINT-VALENTIN

Ce 1^{er} jour de novembre 2022

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 14^e jour de novembre 2022

Brigitte Garceau
Directrice générale et greffière-trésorière